

ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 7 mars 2012 – Norme NF P 03-201 – Février 2016

Réf dossier n° 040914.7049

A – Désignation de l'immeuble

LOCALISATION DU OU DES BATIMENTS		PROPRIETAIRE
Adresse : Avenue de SAINTONGE Lieu Dit L'Omelette bâtiment ancien Code postal : 86600 Ville : LUSIGNAN Immeuble bâti : oui Mitoyenneté : oui	Type de bien : Bâtiment industriel	Qualité : Société Nom : LANDESBANK SAAR Adresse : URSULIN ENSTRASSE Code postal : 2D-66111 Ville : SAARBRUCKEN RFA

B – Désignation du donneur d'ordre

IDENTITE DU DONNEUR D'ORDRE	MISSION
Qualité : Etude Nom : SCP G BERNARD HUISSIER DE JUSTICE Adresse : 43 RUE DUPLESSIS Code postal : 86400 Ville : CIVRAY	Date de mission : 08/03/2017 Documents remis : AUCUN Accompagnateur : Maitre G BERNARD HUISSIER DE JUSTICE Durée d'intervention : 1H Traitements anti-termites antérieurs : Non communiqué Arrêté préfectoral sur la commune : OUI

C – Désignation de l'opérateur de diagnostic

IDENTITE DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC	
Raison sociale et nom de l'entreprise : ADI Nom : M. BENJAMIN RAYNAL Adresse : 10 rue des Frères Lumière Code Postal : 86180 Ville : CHATELLERAULT N°de siret : 52941349400012	Certification de compétence délivrée par : DEKRA certification Adresse : 5 avenue Garlande - 92220 BAGNEUX Le : 30/09/2014 N° certification : DTI2689 Cie d'assurance : GAN assurance N° de police d'assurance : 111.267.8886 Date de validité : 31/01/2018 Norme méthodologique ou spécifique technique utilisée : Norme NF P 03-201

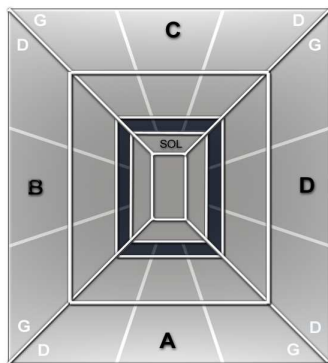
Nombre total de pages du rapport : 4

D - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas

Bâtiments et parties de bâtiments visités		Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Niveau	Partie		
PARTIES	PRIVATIVES		
Rdc	1 entrepot 1	<i>Porte pvc , Huisserie PVC , Plancher bas beton , Murs plâtre , Fenêtre aluminium , Plafond charpente metalique /dalles de faux plafond , Charpente metalique couverture fibro ciment</i>	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
Rdc	2 vestiaire 1	<i>Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas carrelage , Plinthes carrelage , Murs platre toile de verre peinture , Plafond platre+peinture</i>	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
Rdc	3 Wc 1	<i>Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas beton , Murs platre+ peinture , Plafond platre+peinture</i>	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
Rdc	4 Wc 2	<i>Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas beton , Murs platre+ peinture , Plafond platre+peinture</i>	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
Rdc	5 Débarras	<i>Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas beton , Murs platre+ peinture/toles acier peint , Plafond plâtre</i>	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
Rdc	6 Bureau 1	<i>Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas revetement de sol plastique , Murs platre+ peinture/toles acier peint , Fenêtre aluminium , Plafond dalles de faux plafond</i>	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
Rdc	7 Bureau 2	<i>Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas revetement de sol plastique , Murs platre+ peinture/toles acier peint , Fenêtre aluminium , Plafond platre+peinture</i>	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
Rdc	8 vestiaire 2	<i>Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas carrelage , Plinthes carrelage , Murs platre+ peinture , Plafond platre+peinture</i>	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
Rdc	9 Salle d'eau	<i>Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas carrelage , Plinthes carrelage , Murs faience platre peinture , Plafond platre+peinture</i>	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
Rdc	10 Exterieur	ABORDS SUR 10 METRES	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
Rdc	11 entrepot 2	<i>Porte metal , Huisserie métal , Plancher bas beton , Murs parpaing de ciment/ toles d acier/poteaux fer , Plafond charpente metalique /dalles de faux plafond/beton , Charpente metalique couverture fibro ciment</i>	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
Rdc	12 bureau 3	<i>Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas revetement de sol plastique , Plinthes bois peint , Murs platre+ peinture , Fenêtre bois peint , Plafond platre+peinture</i>	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.

Bâtiments et parties de bâtiments visités		Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Niveau	Partie		
Rdc	13 bureau 4	Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas revêtement de sol plastique , Plinthes bois peint , Murs platre+ peinture , Fenêtre bois peint , Plafond platre+peinture	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
Rdc	14 bureau 5	Porte metal , Huisserie métal , Plancher bas revêtement de sol plastique , Murs metal , Fenêtre métal , Plafond metal	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
Rdc	15 Extérieur	ABORDS SUR 10 METRES	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.

SCHEMA TYPE DE LA PIECE



Mur A : Mur d'accès au local
 Mur B : Mur gauche
 Mur C : Mur du fond
 Mur D : Mur droit

Abréviations : G=gauche, D=droite, H=Haut, B=bas, Int=intérieur, Ext=extérieur Fen=fenêtre M=milieu

E - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification

Locaux non visités	Justification
17 local 2	Clefs non disponibles
16 local 1	Clefs non disponibles

RESPONSABILITE DU PROPRIETAIRE CONCERNANT LES LOCAUX OU PARTIES D'IMMEUBLE NON VISITES

En cas de mention de locaux ou de parties d'immeuble non visités et ce quel qu'en soit le motif, nous attirons l'attention du propriétaire ou du donneur d'ordre sur le fait que pour s'exonérer de la garantie de vices cachés et pour éviter leurs éventuelle mise en évidence ultérieure, il est recommandé de rendre accessible à l'opérateur tous les locaux n'ayant pu être examinés au jour de la visite. A la demande expresse du propriétaire ou du donneur d'ordre, l'opérateur se tient à sa disposition pour une mission complémentaire visant à lever ces réserves.

F - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification

Local	Justification
Néant	Néant

G - Moyens d'investigation utilisés

A tous les niveaux y compris les niveaux inférieurs non habités (caves, vides sanitaires, garages...)

- examen visuel des parties visibles et accessibles ;
 - recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois ;
 - examen des produits celluloses non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons,...) ;
 - examen des matériaux non celluloses rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sols ou muraux,...) ;
 - recherche et examen des zones favorables au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, zones humides, branchements d'eau, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, etc.).
- sondage des bois
 - sondage de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en contact avec les maçonneries font l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations superficielles telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

H – Constatations diverses

Local	Constatation
Néant	Néant

L'inspection n'a pas pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux. Elle se limite exclusivement au constat de présence ou d'absence de trace de termites. Cet examen ne nous substitue pas dans la garantie de contrôle de vices cachés visée par l'article 1641 et suivants du Code Civil.

La durée de validité de ce rapport est fixée à six mois (décret n°2006-1653 du 21 décembre 2006). Passé ce délai, il devra être actualisé.

NOTE : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termite dans le bâtiment objet de la mission.

Le présent rapport ne peut être reproduit qu'intégralement et avec l'autorisation écrite préalable de son auteur.

NOTA 1 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

DATE DU RAPPORT : **08/03/2017**

OPERATEUR : **M. BENJAMIN RAYNAL**

CACHET



SIGNATURE

NOTA 2 Conformément à l'article L271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.